Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260625-2026D102-DE

République Française

Département du FINISTERE

Commune de Plouigneau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	24	32

Vote
A l'unanimité
Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 25 Juin à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Plouigneau s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de Madame HUON Joëlle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit ou de façon dématérialisée aux conseillers municipaux le 18/06/2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 18/06/2026.

Présents : Mme HUON Joëlle, Maire, Mmes : COLAS Odette, COLLONGUES Sylvie, CRAS Sandrine, GUYOMARC'H Jeanne, HAMON Julie, LE FOURNIS Fabienne, LE GOFF Brigitte, LE ROLLE-DUMONT Géraldine, LECOURTOIS Anne Marie, MOUILLÉ Sandrine, THOS Kristel, MM : BEGUIVIN Patrick, BOUSSARD Laurent, BUREL Jean-Jacques, DE GUERDAVID Jean-Michel, DUVAL Daniel, HÉRÉ Roger, HUON Thierry, JEAN Joël, JOUAN Yves, LE ROUX Alain, LEVY Ludovic, SIMON Alain

Absents ayant donné procuration : Mmes ALLAIS-KERRIEN Fanny à LEVY Ludovic, COTTY Sandra à CRAS Sandrine, LE NUZ Isabelle à JOUAN Yves, LE SCORNET Georgette à LE GOFF Brigitte, MM : BOUDROT Christophe à THOS Kristel, BURIENS Michel à HÉRÉ Roger, SALOMÉ Olivier à HUON Thierry, WESTER Alain à de GUERDAVID Jean-Michel

Absent excusé : LAURENCIN Mathieu

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUSSARD Laurent

2026D102 – Subventions - année 2026

Madame Le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 05 mars dernier attribuant les subventions aux associations.

Des compléments d'information avaient été sollicités pour quelques associations par la commission vie communale, associative et sports.
Suite à la réception des éléments demandés, il est proposé au conseil municipal d'allouer des subventions complémentaires comme suit :

Association	*Montant*
Enfance et partage	*100 €*
Syndicat d'élevage du canton de Plouigneau	*1.000 €*

Après en avoir délibéré,
Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

En mairie, le 26/06/2026
Le Maire
Joëlle HUON

MAIRIE DE PLOUIGNEAU 29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
M. BOUSSARD Laurent